

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 2

Artikel: Méthode de combat du bataillon d'infanterie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-335591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

la peine de vouer une attention spéciale à l'organisation des milices suisses, et la présence de nos officiers russes au moment des réunions militaires en Suisse aurait un avantage réel pour nous aussi bien que pour les autres pays. C'est sous l'impression de cette pensée que je quittai la ville de Berne, transformée momentanément en véritable camp militaire, et c'est des rives du bleu Léman, et à proximité du château de Chillon, témoin des sombres époques du moyen-âge en Suisse, que j'expose à vos lecteurs ces quelques considérations sur l'état actuel de l'armée fédérale suisse.

(signé) A. DE W.

Clarens, canton de Vaud, 5 (17) septembre 1880.

Méthode de combat du bataillon d'infanterie.

La nouvelle formation de combat prescrite par le règlement pour le bataillon d'infanterie à 4 compagnies, qui n'est autre que celle de l'ancienne brigade à 4 bataillons, a eu surtout en vue d'utiliser mieux les feux plus puissants du fantassin, tout en se mettant mieux en mesure d'éviter ceux de l'adversaire, infanterie et artillerie. Les petits échelons actuels, d'une compagnie, peuvent se plier plus facilement aux accidents du terrain que les précédents bataillons de six compagnies, dont deux compagnies, dans la règle, agissaient en tirailleurs sous les ordres du major, tandis que quatre compagnies manœuvraient en ligne ou en colonne au commandement direct du chef de bataillon.

Ce fut là un progrès réel en tactique.

Mais toute médaille a son revers. Le morcellement systématique du bataillon en quatre unités quasi indépendantes arrive presque à dissoudre le bataillon. Après quelques mouvements en avant ou de flanc et surtout après quelques changements de front, cela même en manœuvre de temps de paix, l'état-major a beaucoup de peine à reprendre en mains ses quatre subdivisions éparpillées. Il éprouve toutes les tribulations inhérentes au système des *petits paquets*, jadis fort à la mode, puis non moins condamné, enfin renaissant aujourd'hui de ses cendres, par de fort bonnes raisons du reste.

Le grand problème qui se pose maintenant dans toutes les armées est de savoir comment faire pour manier le mieux, ou plus exactement le moins mal possible, ces petits paquets si commodes pour commencer l'action surtout sur la place d'exercices, si indociles une fois les péripéties de l'engagement ouvertes.

Dans quelques pays on a augmenté le nombre des signaux et des refrains de corps; mais on n'a réussi qu'à augmenter le bruit et la confusion. Dans d'autres armées on a mis ou l'on veut mettre à cheval tous les commandants de compagnie. Ailleurs on voudrait revenir à une seconde ligne plus massée. D'autres moyens encore sont imaginés ça et là, trop longs à détailler.

En France cet important problème a été abordé dans une conférence fort intéressante de M. le commandant Pédoya, du 48^e régiment de ligne, que nous connaissons par le « Bulletin de la réunion

des officiers » et que nous croyons bonne à signaler à nos lecteurs, bien qu'un officier suisse ne puisse partager toutes les vues qui y sont émises. Le Bulletin résume cette conférence comme suit :

Le but du commandant Pédoya était d'indiquer de quelle manière, suivant lui, le bataillon doit être disloqué et faire connaître comment, d'après la tactique nouvelle, il y a lieu de diriger l'instruction des officiers.

Dans la première partie de la conférence il a cherché à démontrer l'utilité des renforts, dont plusieurs officiers demandent la suppression, se basant sur des considérations morales de tir, et sur la différence capitale qui existe entre les manières dont les compagnies françaises et allemandes prennent leur formation de combat, faisant ressortir qu'après l'entrée en ligne des renforts nous ne disposons plus que de la moitié de l'effectif de la compagnie, tandis qu'il reste encore aux Allemands les deux tiers de leur effectif total.

Il a fait voir ensuite qu'en France comme à l'étranger on prend la formation de combat trop tôt. La troupe ne doit être disloquée que le plus tard possible et lorsqu'il y a absolue nécessité. En outre il n'est pas indispensable que les divers éléments d'une ligne de combat soient liés par les mêmes formations tactiques, ce qui a trop souvent lieu. Enfin il a indiqué dans quelles conditions le chef de bataillon doit prescrire la dislocation.

Comparant ensuite la surface d'action d'un bataillon français à celle d'un bataillon belge, italien, russe, autrichien et allemand, il a prouvé que notre force d'impulsion devait être plus faible puisque notre front d'action et la profondeur adoptée pour nos échelons sont trop considérables. Chez nous en effet le capitaine a à surveiller un front d'action de 150 à 175 mètres, ce qui est beaucoup trop ; en outre la grande distance qui sépare les échelons entre eux, met les chefs trop loin de la ligne de combat pour qu'ils puissent en suivre les phases et se porter rapidement sur la ligne si leur présence y devient utile ; de plus le chef de bataillon n'a pas sa réserve assez près de lui pour pousser une attaque vigoureuse sur la ligne ennemie si une occasion favorable se présente.

Dans la deuxième partie de la conférence, il a examiné quel doit être le rôle des divers échelons de la ligne de combat, et indiqué comment ils doivent marcher et agir.

Il demande *l'indépendance des éclaireurs* ; selon lui ils doivent marcher non jusqu'à 600 mètres, comme le prescrit la théorie, mais *tant qu'ils peuvent avancer*, et ne commencer le feu que lorsqu'ils y sont forcés ou que l'ennemi empêche la marche des échelons. Ce n'est pas à 80 mètres en avant de la chaîne qu'ils doivent se trouver, mais tantôt à 100, tantôt à 500 mètres ; ils doivent voir, renseigner et couvrir la troupe qui les détache, et pour cela il leur faut la liberté des mouvements.

Passant à la marche et au mode d'action de la chaîne, il se demande :

Pourquoi prescrire le déploiement des escouades à 800 mètres, si ce n'est pas utile ?

Pourquoi faire commencer le feu à une distance fixée si on n'y est pas obligé ?

Il faut laisser l'ennemi se démasquer, et c'est le rôle des éclaireurs de l'y pousser.

On considère trop les principes de la théorie comme des règles absolues et invariables, il importe de combattre cette idée.

Il passe ensuite à la manière dont la théorie fait prendre la formation de combat. Une section se déploie ; elle couvre 150 à 175 mètres, précisément l'espace qui couvrira toute la compagnie déployée ; il trouve que le rôle du chef de section devient impossible, et en outre dès qu'un renfort sera envoyé sur la ligne il y aura mélange des sous-unités. Après avoir établi la différence qui existe entre le mélange des sous-unités lorsque les escouades appartiennent à une même section ou à deux sections différentes, il signale les avantages d'un système de déploiement qui retarde le mélange des sous-unités, ne met aucune indécision dans le commandement et réduit considérablement l'étendue de surveillance des officiers.

Il trouverait, dit-il, plus avantageux de faire déployer deux escouades de la première section vers la droite et deux escouades de la deuxième section vers la gauche, les officiers marchant toujours avec la chaîne. Lorsqu'on jugerait utile de renforcer la ligne, on pourrait le faire en déployant les escouades en renfort sur les escouades déjà déployées et appartenant à la même section. Par ce moyen, le mélange des sous-unités ne se produira que dans la même section, il ne pourra y avoir dualité dans le commandement et l'espace à couvrir par une même section sera réduit de moitié. Lorsque les sections seront sur la ligne, le mélange se produira il est vrai, mais alors le capitaine y sera aussi et il aura seul la direction.

Il démontre ensuite que *l'initiative dans la marche en avant ne peut venir des grades supérieurs, elle doit venir des commandants de compagnie*. Il faut que le capitaine, pénétré de l'idée générale du combat, pousse de l'avant, occupe telle position qu'il juge utile, sauf au chef de bataillon à l'arrêter s'il craint de lui voir compromettre le succès de l'opération projetée ou s'il s'aperçoit que sa liberté d'action compromet la cohésion. Selon lui, les échelons à distance fixe dans la marche en avant, exécutés par petites fractions constituées et ayant un front déterminé, doivent être rejetés.

Enfin, il considère comme indispensable de développer chez le soldat l'initiative et l'élan ; en insistant trop sur les avantages des couverts, on développe chez lui des sentiments de timidité et d'indécision. Il est conduit ainsi à dire quelques mots sur la fortification du champ de bataille, qu'il trouve indispensable dans certains cas, souvent avantageuse, mais quelquefois aussi sans utilité.

Examinant ensuite comment le rôle des renforts, soutiens et réserves doit être envisagé, il a démontré :

1^o Que l'emplacement des échelons doit être surtout fixé par l'obliga-

tion d'arriver rapidement sur la ligne de combat si la nécessité s'en fait sentir ;

2° La nécessité des communications constantes des échelons avec les avants ;

3° La nécessité de l'indépendance des chefs des échelons dans la marche.

Discutant ensuite quel doit être le rôle d'un chef de soutien et de réserve, il trouve qu'il ne peut remplir sa mission s'il reste lié à la fraction dont il a le commandement. Lorsque celle-ci est en station, il doit étudier les moyens qui lui permettront de se porter rapidement au secours de la chaîne, faire reconnaître les chemins qui faciliteront son mouvement, rechercher les nouveaux abris où il placera sa troupe, se tenir au courant des phases du combat, prévoir le cas de la retraite, voir les dispositions à prendre pour maintenir l'ennemi et donner aux fractions trop éprouvées les moyens de se reformer.

Vaut-il mieux occuper une position importante et prenant en flanc la ligne ennemie, ou vaut-il mieux occuper une ligne de défense ?

Et il déclare que ce chef ne peut remplir intelligemment et en connaissance de cause sa mission, si on le force à rester lié à sa troupe...

Enfin, des expériences du camp de Châlons et des résultats constatés en 1870 et dans la guerre turco-russe il tire cette conclusion :

En station, la formation en ligne est préférable pour utiliser les abris ; en marche, les formations en colonne sont à rejeter, les formations par le flanc sont préférables.

Pour l'assaut, la formation en ligne semble la meilleure.

Après avoir étudié dans quelles conditions les feux se feront à la guerre, il trouve qu'avec notre formation de combat nous n'obtiendrons pas la discipline de feu, qui cependant s'impose avec les armes à tir rapide. Nos soldats verront, pour le plus grand nombre, le feu pour la première fois ; les uns tireront, ayant été désignés comme bons tireurs, d'autres le feront pour s'exciter ; d'autres enfin tireront parce qu'ils apercevront un ennemi en face d'eux, et qu'ils se croiront certains de l'atteindre, peu à peu le feu deviendra général et il ne faut pas espérer alors le gouverner sur un champ de bataille comme on le fait sur un terrain de manœuvres. Il est donc nécessaire de demander à d'autres moyens un aide sûr pour obtenir cette discipline devenue d'une absolue nécessité.

Suivant le commandant Pedoya il ne faut, aux distances éloignées, mettre en tirailleurs que le nombre d'hommes strictement nécessaire, et empêcher le feu de commencer aux distances supérieures à 400 mètres, sauf pour les éclaireurs ou les tireurs d'élite qui seuls devront se trouver sur la ligne.

Il estime que le tir à grandes distances peut être utilisé dans des cas précis. En tirailleurs, il ne faut utiliser que le feu des bons tireurs, et enfin dans le tir rapide on peut utiliser l'arme de tous.

A cette question, combien de cartouches doit-on tirer dans le feu rapide ? il déclare impossible de fixer un chiffre.

La durée du feu est limitée par le temps qu'il faudra à la réserve pour

rejoindre la chaîne et l'entraîner, car on ne peut admettre qu'il y ait un intervalle entre le feu rapide et la marche pour l'assaut.

Comme conclusion générale pouvant se résumer ainsi : la guerre moderne demande chez l'officier de tout grade de l'intelligence plus qu'autrefois, il dit avec juste raison, qu'il faut développer chez lui l'intelligence *militaire* ou mieux le *sens militaire*. Il fait voir les progrès faits à l'étranger surtout pour développer *l'action individuelle des commandants de compagnie* ; c'est là, dit-il, *la clef de la tactique nouvelle*.

Chez nous, au contraire, on ne permet pas que les officiers sortent des règles théoriques ; on ne donne pas assez d'initiative à chacun, il en résulte que les officiers se font l'écho des ordres qu'ils reçoivent et assistent aux diverses phases du combat en *spectateurs* et non en *commandants d'unités* devant se préoccuper de ce qui peut advenir.

La guerre demande de l'intelligence, parce qu'il n'y a rien d'absolu, rien qui soit *toujours et partout applicable*, et *toujours et partout à rejeter*. Il croit enfin que l'on peut dire de tous les grades, ce que d'Arnim dit du chef de bataillon : « Il n'y a de chef de bataillon *pouvant commander avantageusement*, que celui qui *domine intellectuellement* toute la « situation. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

L'assemblée des délégués de la Société fédérale des officiers, réunie à Olten dimanche 19 décembre, comptait 41 délégués des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Glaris, Soleure, Bâle-Ville, Appenzell, Schaffhouse, St-Gall, Argovie, Thurgovie, Vaud, Genève, Neuchâtel.

Une longue discussion a porté sur une série de résolutions ayant trait à la révision du code pénal militaire et à certains changements à introduire dans le code pénal fédéral de 1853.

La révision du code pénal militaire, avec des dispositions permettant de punir tous ceux qui excitent ou cherchent à exciter à la violation de leurs devoirs des militaires en service ou appelés au service, ainsi que les délits commis contre le personnel ou le matériel de l'armée lorsque le pays est en état de guerre, a fait l'objet d'un vœu.

En outre on a demandé que le code pénal de 1853 soit modifié de manière à atteindre toutes les personnes non soumises aux lois militaires qui, publiquement, calomnient ou diffament des officiers, sous-officiers ou soldats, ainsi que les excitations à la révolte à l'égard de militaires ne se trouvant pas au service.

Les autres objets à l'ordre du jour : landwehr et fondation Winkelried, n'ont pu être abordés, vu le manque de temps.

Le nouveau comité central de la Société fédérale des officiers a été composé de MM. Vögeli, colonel divisionnaire ; Buhler, lieutenant-colonel ; Meister, lieutenant-colonel ; Ph. Wunderli, capitaine de cavalerie, et Jänike, capitaine d'infanterie.

Le Conseil fédéral a accordé des pensions annuelles variant entre 180 et 250 francs aux parents de huit recrues d'infanterie mortes du typhus dans la caserne de Zurich.
